

COMMUNE DE FLETRE – Séance du Conseil Municipal du 17 novembre 2016
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2016

Présents : Marie-Thérèse Ricour, Philippe Masquelier, Louis Dubruque, Stéphane Crévits, Sébastien Monsimert, Cynthia Cocart, Laurent Wartelle, Eveline Wicart, Sébastien Verbèke, Bruno Cousin.

Excusés : Bénédicte Brioul, Alexandre Meunier, Didier Godderis

Madame le Maire donne lecture du courrier de démission de Frédéric Merlin

I – APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le procès- verbal ne fait l'objet d'aucune remarque.

II – COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA FLANDRE INTERIEURE.

A) RAPPORT DE LA CLECT du 14 septembre 2016

Madame le Maire rappelle que la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges a pour rôle d'évaluer les transferts des compétences des communes à l'Intercommunalité (et inversement) qui serviront de base à la majoration ou la minoration de l'Attribution de Compensation.

Les dépenses de fonctionnement, non liées à un équipement, sont évaluées d'après leur coût réel dans les budgets communaux lors de l'exercice précédent le transfert de compétence ou d'après leur coût réel dans les comptes administratifs des exercices précédents ce transfert. Dans ce dernier cas, la période de référence est déterminée par la commission.

Le coût des dépenses liées à des équipements concernant les compétences transférées est calculé sur la base d'un coût moyen annualisé. Ce coût intègre le coût de réalisation ou d'acquisition de l'équipement ou, en tant que de besoin, son coût de renouvellement. Il intègre également les charges financières et les dépenses d'entretien. L'ensemble de ces dépenses est pris en compte pour une durée normale d'utilisation et ramené à une seule année.

Le coût des dépenses transférées est réduit, le cas échéant, des ressources afférentes à ces charges.

Les compétences transférées de la CCFI vers les communes ou inversement sont :

L'école de musique pour les communes de l'ex CC de la Voie Romaine (transferts descendants)

L'ADSL Haut Débit pour les communes de Morbecque et Vieux-Berquin (transferts descendants CCFI/communes)

Le tourisme pour les communes de Bailleul, Cassel et Steenwerck (transferts ascendants commune / CCFI)

La maison des jeunes pour la commune de Steenvoorde (transferts descendants)

L'éclairage public pour les communes de l'ex Houtland (transferts descendants)

Les ALSH pour les communes de l'ex Houtland (transferts descendants)

La récupération d'animaux pour les communes de l'ex CRMF (transferts descendants)

La voirie pour les communes de l'ex Houtland (transferts ascendants).

Le Conseil Municipal accepte la proposition de la CLECT

B) RAPPORT DE LA CLECT du 29 septembre 2016

Les compétences transférées de la CCFI vers les communes ou inversement sont :

L'école de musique pour les communes de l'ex CC de la Voie Romaine (transferts descendants)

La voirie pour les communes de Blaringhem, Hazebrouck et Wallon-Cappel (transferts ascendants).

Le conseil municipal accepte la proposition de la CLECT

C) PADD

9 Ambitions pour un territoire que l'on veut connecté et collaboratif

Ambition 1- demeurer un territoire démographiquement dynamique

Ambition 2-fluidifier le parcours résidentiel et diversifier l'offre

Ambition 3 – opérer l'émergence d'une nouvelle mobilité

Ambition 4- assurer un développement économique endogène ancré dans les dynamiques euro-régionales

Ambition 5- mettre en œuvre une politique de services répondant aux objectifs du projet de territoire

Ambition 6- préserver un environnement de qualité-marqueur du bien vivre en Flandre

Ambition 7- déployer le très haut débit indispensable à la mise en œuvre du projet de territoire

Ambition 8- mettre en œuvre un projet de territoire économe en foncier

Ambition 9- soutenir les complémentarités entre les différentes entités du territoire

Le Conseil Municipal donne son accord au PADD tel que présenté.

D) POLE METROPOLITAIN

2 réunions ont déjà eu lieu pour un projet de pôle métropolitain avec la Communauté d'Agglomération pays de Saint-Omer, la CCFI, la CC Flandre Lys ? et la CC du Pays de Lumbres. Ce regroupement qui n'est pas une structure supplémentaire permettrait de se positionner auprès de la Région pour des financements de projets qui ne sont pas pour le moment des projets des CC actuelles. L'ingénierie serait composée d'agents déjà présents au sein des CC.

E) PROJET DE TERRITOIRE

Les ambitions du PADD doivent se retrouver au service du projet de territoire que nous devons finaliser. Ce travail se fera autour de 3 bassins de vie et reprendra 4 piliers considérés comme prépondérants :

- La Flandre Intérieure : un territoire attractif pour les entreprises et l'innovation
- La Flandre Intérieure, un espace en mouvement
- La Flandre Intérieure, un territoire au cœur du parcours de vie de sa population
- La Flandre Intérieure, fière de son identité et soucieuse de son cadre de vie

III – MARCHE ASSURANCES

Madame le Maire informe le Conseil qu'un appel à concurrence avait été publié sur le site du CDG59. Nous n'avons eu qu'une seule réponse pour les 2 lots Responsabilité Civile/protection juridique/protection juridique des agents et pour le véhicule. Il y a une augmentation du fait de nombreux petits sinistres dont nous avons été victimes et probablement une augmentation générale. Groupama n'a pas remis d'offre. Il n'y a que la SMACL qui a répondu : pour le 1^{er} lot :Rc sans franchise 7202,25€ pour le 2^{ème} lot le véhicule et déplacements collaborateurs 668,58€. Ce marché est conclu pour une durée de 4 ans.

IV – RIFSEEP

Madame le Maire rappelle la délibération votée le 28 juillet 2016 relative à la mise en place du nouveau régime indemnitaire le RIFSEEP. Dans cette délibération nous y avons inclus les adjoints techniques. Or, à ce jour la mise en place de cette indemnité n'a pas encore été validée. De ce fait le CDG 59 nous demande une nouvelle délibération avec les seuls adjoints administratifs, les ATSEM et les adjoints d'animation.

Le Conseil Municipal donne son accord.

V – TAXE AMENAGEMENT

Le Conseil Municipal avait délibéré le 24 mars pour une légère augmentation de la taxe d'aménagement. Cette délibération n'ayant pas été prise dans les délais, il convient de délibérer à nouveau pour qu'elle puisse être effective au 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

VI – URBANISME

Madame le Maire informe le Conseil qu'un terrain situé au Thieusouck fait l'objet d'une demande d'urbanisme. Elle donne lecture d'un courrier de la CCFI concernant cette demande pour laquelle si l'avis devait être défavorable, il faudrait qu'il soit motivé en droit et en fait pour être légal.

VII – DELEGUES USAN

Suite à la démission de Monsieur Frédéric Merlin , il convient d'élire un nouveau délégué. Monsieur Stéphane Crévits se porte candidat. Il est élu à l'unanimité.

VIII – INDEMNITE DU RECEVEUR

Le Conseil Municipal accepte le mandatement de l'indemnité de conseil pour le comptable du Trésor qui s'élève à 527,11€

IX – DEMANDE DE SUBVENTION CCFI

Madame le Maire rappelle que lors de l'étude qui avait été faite pour l'aménagement de la salle des sports, la partie concernant le chauffage a été réalisée. Il reste l'aménagement des vestiaires et l'isolation des murs. Madame le Maire propose de solliciter une aide auprès de la CCFI, dans le cadre du Fonds de Concours voté par celle-ci au profit des communes, pour la réalisation de cette dernière tranche.

X – DESAFFILIATION DU SDIS DU CDG59

Le président du Service Départemental d'Incendie et de Secours(SDIS), affilié volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique, sollicite son retrait.

Le Conseil Municipal accepte cette demande.

XI – DIVERS

Travaux église

Madame le Maire informe des travaux nécessaires au maintien du bon état des boiseries de l'église. Il convient de renforcer l'escalier d'accès, les accès aux charpentes, le plancher sous cloches, le tout estimé à 14941,18€ttc par l'entreprise Charpentier des Flandres.

Alarme école

Pour optimiser la sécurité des enfants de l'école Daniel Balavoine, une sirène extérieure avec télécommande, une caméra avec un écran de contrôle et un système d'ouverture de la grille d'entrée notamment pour l'accueil périscolaire ont été installés pour un montant total de 1914€ La visite des DDEN s'est très bien déroulée ceux-ci ont émis beaucoup de remarques favorables. Le contrôle vétérinaire de la cantine s'est révélé très positif et n'a suscité que très peu d'observations

Devis Salle des Sports

Les revêtements des poteaux de la salle des sports ayant été sérieusement abimés il convient de les remplacer, un premier devis d'un montant de 3492€ a été établi. Ce devis sera à réajuster en fonction des aménagements ultérieurs de la salle.

Association de musculation

Une demande de Messieurs Waeles Anthony et Alexandre a été faite pour bénéficier d'un local pour y mettre leur matériel de musculation. Le conseil municipal propose une partie de la salle des sports située sur le côté. Les horaires d'occupation seront à définir suivant les occupations déjà effectives des autres associations

La location du presbytère se termine au 1^{er} décembre.

XII - DECISION MUNICIAPLES

07 octobre 2016

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ; Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 avril 2014 donnant délégation de passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
Suite à la dégradation de panneaux suite à un choc avec un véhicule,
ACCEPTE l'indemnité de sinistre de GROUPAMA d'un montant de 125.00 €.

25 octobre 2016

Le Maire de la Commune de FLETRE,
Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 avril 2008 donnant délégation de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
ACCEPTE le devis de la Société KARCHER pour l'achat d'une autolaveuse pour un montant de 1395.00 € H.T .

17 novembre 2016

Le Maire de la Commune de FLETRE,
Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 avril 2008 donnant délégation
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- de passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
Vu les dispositions du Code des marchés publics ;
RETIENT pour les divers contrats d'assurances les propositions suivantes :

DIVERS LOTS	DESIGNATION	CABINETS D'ASSURANCES	MONTANT T.T.C.
LOT N° 1	Contrat Multirisques sans franchise	SMACL	7202.25 €
LOT N° 2	Véhicule sans franchise	SMACL	668.58 €

Marie-Thérèse RICOUR Maire	Philippe MASQUELIER 1er Adjoint	Louis DUBRUQUE
Stéphane CREVITS	Cynthia COCART	Sébastien MONSIMERT
Sébastien VERBEKE	Laurent WARTELE	Eveline WICART
Bruno COUSIN		